

INFORMATIONS SUR LES GARANTIES D'ASSURANCE

Agents Généraux GENERALI : C. PEZANT N°07 020 434 - A. OZOUF N°07 020 433 - S. PEZANT N°07 020 430 (www.orias.fr).

Assuré : Fédération Française d'Équitation. Police n° 54 921 944. Ce contrat a pour objet de garantir, lors de la pratique de l'équitation, tout cavalier titulaire d'une licence ou d'une carte vacances délivrées par la FFE aux conditions suivantes pour la licence 2015 :

Responsabilité civile vis-à-vis des tiers

Dommages corporels.....	10 000 000 €	Dommages immatériels non consécutifs	500 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs ..	5 000 000 €	Protection pénale et recours à concurrence de	35 000 €
Franchise sur les dommages matériels.....	200 €	Seuil d'intervention en recours uniquement	274 €

Assurance individuelle du cavalier - Garanties de base

DÉCÈS		REMBOURSEMENT DES DENTS *	
moins de 18 ans	10 500 €	maximum par dent.....	180 €
18 ans et plus	21 000 €	maximum par accident.....	520 €
INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE (1)		Forfait journalier hospitalier *	Garanti
Capital de référence		REMBOURSEMENT DES BRIS DE LUNETTES *	
a) de 11 % à 32 %	22 000 €	à concurrence de	90 €
b) de 33 % à 65 %	44 000 €	Frais de rapatriement	900 €
c) de 66 % à 100 %	66 000 €	Frais de recherche (pour le cavalier)	
Franchise relative sur le taux d'invalidité (2)	10 %	à concurrence de	1 800 €
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux		Aide pédagogique à concurrence de	1 800 €
et d'hospitalisation à concurrence de *	5 200 €	<i>A compter du 31^{ème} jour d'incapacité</i>	
Frais de transport des blessés * - maximum.....	520 €		

* Après intervention des régimes obligatoire et complémentaire. (1) Invalidité Partielle (Taux d'IPP multiplié par le capital de référence - Exemple : si invalidité 20 % = 22000 E x 20 % soit 4 400 €). (2) Franchise Relative d'Invalidité : Si votre Taux d'Invalidité est inférieur ou égal à 10 %, nous n'intervenons pas. Si votre invalidité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne sera alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est pas couvert par un organisme social de base et/ou une mutuelle complémentaire, l'indemnité due au titre de la présente assurance est décomptée comme si celui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Sociale.

Activités garanties : Toute discipline équestre actuelle ou à venir reconnue officiellement par la FFE et pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tous lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le licencié soit conducteur ou passager.

Territorialité : Dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada.

Extensions facultatives à souscrire auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com / espace cavalier

RCPE (RESP. CIV PROP. ÉQUIDÉ)	Prime annuelle TTC pour le 1 ^{er} équidé.....	29 €
	Prime annuelle TTC à partir du second équidé	20 €
R.C.C (RESPONSABILITÉ CIVILE CHASSE)	Prime annuelle TTC par chasseur.....	19 €
E.C.C (ENTRAÎNEMENTS SUR CHEVAUX DE COURSE)	Extension des garanties de la licence FFE (Responsabilité Civile et individuelle du Cavalier) aux Cavaliers amateurs montant des Chevaux de Course à l'entraînement.	
	Prime annuelle TTC par cavalier	45 €

Garanties complémentaires à souscrire auprès du Cabinet Pezant

GARANTIE SPÉCIALE «JEUNES»	Invalidité permanente : Capital de 80 000 € de 33 % à 100 % d'invalidité au lieu de 44 000 € et 66 000 € de la Garantie de base. exemple : si 40 %, indemnité de 32 000 €	21 €
GARANTIE 50	Garanties de base + 50 % des capitaux Décès et Invalidité	41 €
GARANTIE 100	Garanties de base + 100 % des capitaux Décès et Invalidité	72 €
GARANTIE PREJUDICE ESTHETIQUE	Garanties à concurrence des dépenses réelles avec un plafond de 10 000 €. Franchise relative 500 €	10 €

PIÈCES À FOURNIR EN CAS D'ACCIDENT

Par l'intermédiaire de votre club, dans un délai maximum de 15 jours après l'accident. En cas de frais médicaux restés à votre charge après l'intervention du régime obligatoire et complémentaire : - Si vous n'avez pas de mutuelle : originaux des bordereaux de la Sécurité Sociale

- Si vous avez une mutuelle : originaux des bordereaux de la mutuelle

CABINET PEZANT - AGENCE GENERALI - Tél. : 02 31 06 11 60 - Fax : 02 31 94 24 74

25, Quai de la Londe B.P. 3032 - 14017 Caen Cedex 2 / caen@agence.generalif.fr

www.pezantassurance.fr

INFORMATION CAVALIER